

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	20 septembre 2018	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	20 septembre 2018	En exercice : 50 Présents : 38 Votants : 46

Séance du mercredi 26 septembre 2018

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 26 septembre deux mille dix-huit à dix-neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Christian ROTILIO, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Hassan LARIBIA, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Hassan LARIBIA, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, Mme Laure FARO, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, procuration à M. Michel DEFRANCE
M. Serge BLOUET, procuration à Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU
M. Rémi BICHEBOIS, procuration à M. Nicolas SORET
M. Jean-Pierre BARRET, procuration à M. Christian ROTILIO
Mme Frédérique COLAS, procuration à Mme Laurence MARCHAND
M. Benoit HERR, procuration à M. Bernard MORAINÉ
M. Laurent CHAT, procuration à M. Gérard VERGNAUD
M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à M. Guy BOURRAS
M. Richard ZEIGER
M. Alain PETER
M. Bernard DUGOURGEOT
M. Bruno JAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND



Objet : Engagement de la Communauté de Communes du Jovinien dans un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire avec le Syndicat Mixte des Déchets Centre Yonne

Objet : Engagement de la Communauté de Communes du Jovinien dans un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire avec le Syndicat Mixte des Déchets Centre Yonne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Jovinien,

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes du Jovinien au Syndicat mixte d'étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Centre Yonne,

Vu les statuts du syndicat qui lui attribuent une mission de prévention des déchets et de recherche de solutions pour mieux les valoriser,

Vu le Programme National de Prévention Déchets 2014/2020 et la loi de Transition Ecologique pour la Croissance Verte (TECV) ;

Considérant la fin du programme d'actions « Zéro Déchet Zéro Gaspillage » au 31 décembre 2018, dispositif pour lequel le syndicat a contractualisé avec l'ADEME et bénéficié d'une aide financière importante notamment par de l'aide aux postes d'animation ;

Considérant que le syndicat doit maintenant se positionner sur les missions « après programme ZDZG » et que l'ADEME propose un nouvel outil d'accompagnement technique et financier, le Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) ;

Considérant que les territoires visés par le dispositif des CODEC sont ceux qui s'engagent avec des moyens et des ambitions affirmées dans un plan d'action qui déploie l'économie circulaire, sur tous ces piliers (éco-conception, économie de la fonctionnalité, allongement de la durée d'usage, consommation responsable, recyclage et valorisation, approvisionnement durable, écologie industrielle territoriale),

Considérant que les actions visées par le CODEC sont en accord avec les objectifs du SDCY et s'inscrivent dans la continuité du programme ZDZG du Centre Yonne et que les conditions pour contractualiser avec l'ADEME sont a priori remplies ;

Considérant que l'aide financière constituée d'une part fixe de 270 000 € et une part variable de 1€ par habitant (versée la dernière année, en fonction de l'atteinte des objectifs) permettrait au SDCY et à ses collectivités de pouvoir déployer les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre du programme ;

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat des Déchets du Centre Yonne n°10-2018 du 7 septembre 2018 approuvant sa volonté de s'engager dans un CODEC,

Considérant que le dossier de candidature doit comporter une étude de préfiguration et un plan d'actions avec les objectifs de moyens et de résultats, mais aussi les délibérations du SDCY et de ses collectivités membres ;

Considérant les objectifs de la Communauté de Communes en matière de prévention et de gestion des déchets,

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires, le 19 septembre 2018,

Vu l'exposé du président,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **donne** son accord de principe pour que la Communauté de Communes intègre ce nouveau projet de Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire porté par le Syndicat des Déchets du Centre Yonne,
- **autorise** le président à signer toutes les pièces administratives relatives à ce projet.



Pour copie conforme,
Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a small loop at the top.

Nicolas SORET

Date de réception
par la Sous-préfecture : 16/10/2018

Date de publication : 16/10/2018

